

LA CHARTE DU CYCLOTOURISTE

Charte des déplacements des cyclotouristes, pour rouler à vélo, en toute sécurité.

- J'applique le Code de la Route en toutes circonstances.
- Je porte toujours un casque.
- Je prévois l'usage d'un gilet haute visibilité.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état mécanique.
- Je suis correctement assuré.
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède et j'adapte ma façon de rouler, à la présence de cyclos 'handicapés dans le groupe.
- Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route.
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel.
- Je respecte la nature et son environnement.
- Je respecte les autres usagers de la route.
- J'observe les consignes écrites et verbales des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.

Engagement du licencié
A BERCK-SUR-MER le 12/01/2024
Signature

Au sein de la Fédération Française de Vélo, la recherche d'une sécurité optimale des cyclotouristes sur les routes et sur les chemins est l'objectif prioritaire des dirigeants, des organisateurs de manifestations de cyclotourisme et de la Commission Nationale de Sécurité.